

## Conditions générales de vente

### 1. Application des conditions générales de vente

Les conditions générales de vente sont applicables sur toute la gamme de logiciel Smartcaisse vendus et services par Mme Hautot. L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et accepte s'y soumettre dans ses relations avec le vendeur. Ces conditions s'appliquent sans aucune restriction à toutes les opérations commerciales conclues avec me Hautot, sauf clause particulière signée par les deux parties.

### 2. Disponibilité et délais de livraison

La vente se faisant par Internet, le client recevra son fichier licence permettant l'utilisation du logiciel par voie courriel dans un délai de 48 heures après réception du paiement.

### 3. Livraison et installation

Les livraisons se faisant par Internet, Mme Hautot fournira à chaque client par voie courriel un fichier d'installation du logiciel. Le client se chargera de l'installation et de la configuration du logiciel à l'aide de la documentation incluse dans le fichier d'installation (notice au format PDF).

### 4. Prix

Les prix indiqués ne constituent pas une offre mais sont donnés à titre indicatif. Ces prix s'entendent Hors taxe, cependant, la vente de Smartcaisse s'effectuant sous le statut de micro entreprise, ce produit n'est pas assujetti à la TVA ("TVA non applicable, article 293 B du CGI").

### 5. Propriété et utilisation des logiciels.

Les logiciels que nous proposons demeurent la propriété du fabricant. Seule une ou plusieurs licences ont été accordées. L'utilisateur ne pourra, sous quelque forme que ce soit, les céder, les concéder, les mettre en page, les communiquer ou les prêter, même à titre gratuit, ni les reproduire sauf à des fins de sauvegarde. Le client maintiendra, en bon état, les mentions de propriété portées sur les programmes, le manuel d'emploi et veillera au respect de la confidentialité des logiciels.

L'acheteur s'interdira de modifier, de quelque manière que ce soit, nos marchandises. Il se défendra de les contrefaire, d'en permettre la contrefaçon ou de favoriser celle-ci de quelque façon que ce soit.

### 6. Garantie

En cas de défaillance d'un logiciel, Mme Hautot ne pourra être tenue responsable des éventuelles conséquences sur l'exploitation ou sur l'entreprise cliente, et de même que la perte de données enregistrées par elle.

Le client se doit d'installer tout système (onduleur..) permettant la continuité du fonctionnement du logiciel en cas d'interruption de l'alimentation du poste informatique sur lequel est installé le logiciel.

### 7. Limite de responsabilité

Malgré les précautions prises par Mme Hautot pour éviter ce type de problèmes, celle-ci ne saurait être tenue pour responsable dans les cas suivants :

- Dégradations survenues par l'introduction d'un virus informatique, par quel que moyen que ce soit, sur l'ordinateur de l'acheteur.
- Conséquences financières liées à une mauvaise manipulation d'un logiciel.
- Défaut de conception (ou bug) d'un logiciel vendu.

### 8. Informations nominatives

Mme Hautot s'engage à ne pas, sans accord du client divulguer à des tiers les informations les concernant. Celles-ci sont confidentielles. Elles pourront seulement être cédées en cas de vente de l'activité à un tiers.

Conformément à la loi informatique et liberté, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données aux données personnelles le concernant ; Pour cela, il suffit d'en faire la demande par tous moyens.

### 9. Attribution de juridiction

De façon expresse, il est donné attribution au tribunal de commerce de Besançon pour toute contestation pouvant surgir entre les parties, même en cas de référé d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs, avec application de la loi française.

### 10. Attribution de la licence

La (ou les) licence(s) logicielles sont attribuées pour un établissement et ne pourront être ni modifiées, ni cédées.